

# Un mot de l'inspecteur municipal

## •RDD



La collecte de déchets domestiques dangereux aura lieu le 5 juin 2010 de 13h 00 à 16h 55 dans le stationnement de la mairie.

## •Collecte d'ordures



La collecte d'ordures se fera à tous les vendredis à partir du 2 avril 2010 jusqu'à la fin du mois de novembre. Pour ce qui est de la collecte de récupération, elle continuera de se faire à tous les deux jeudis.

## •Abri d'hiver pour automobile et abri temporaire

Rappel, les abris d'hiver pour automobile et autres abris doivent être entièrement démontés pour le 15 avril.

## •Propriété riveraine

Dans le but de protéger l'environnement des nombreux cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de la rivière Richelieu, il est de mise de libérer les bandes riveraines (10 mètres) de tous matériaux, constructions, débris, gazon et autres. Aussi, il est à noter que toute intervention dans les bandes riveraines (remblai, déblai, etc) est fortement réglementée.

## •Demande de permis

Le service d'urbanisme vous rappelle qu'il faut demander un permis avant d'entreprendre tout projet de construction, de rénovation, de réparation, d'agrandissement, d'ajout de bâtiment accessoire ou autre, d'affichage, d'abattage d'arbres, de brûlage (autre qu'un feu d'agrément) et de vente de garage. Pour plus d'information n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

## •Usage de borne-fontaine

Il est strictement interdit d'utiliser, de manipuler, de brancher un tuyau, à une borne-fontaine.

## •Vidange de fosse septique

Afin de maximiser l'investissement de votre système de traitement des eaux usées, nous vous informons qu'une fosse septique doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans. Ainsi, vidangée et avec une utilisation adéquate votre système de traitement des eaux usées aura une durée fonctionnelle de 15 ans à 20 ans.

**Yvon Tardy**, b.urb  
Inspecteur municipal